

Communiqué de presse

Paris, le 11 mai 2020

Baccalauréat et Brevet des Collèges : SUD éducation dénonce des mesures inégalitaires !

Le ministère a convoqué les représentant-e-s au Conseil Supérieur de l'Éducation dès le 11 mai 2020 afin de présenter les textes réglementaires concernant les modalités d'attribution de l'examen du baccalauréat et du brevet des collèges au contrôle continu.

SUD éducation dénonce le déni de démocratie permis par l'état d'urgence sanitaire grâce auquel le Ministère peut se dispenser d'un vote concernant les textes qu'il propose.

SUD éducation a déjà vivement condamné auprès du ministère les inégalités que creuse le recours au contrôle continu. Le contrôle continu, défendu depuis longtemps par le ministre de l'Éducation nationale, est une mesure de casse du cadre national des diplômes et des protections qui en résulte pour les salarié-e-s dans le monde du travail. Après la suppression du BEP et la territorialisation induite par la réforme du baccalauréat, le contrôle continu est une nouvelle attaque contre les salarié-e-s.

L'éventuelle reprise échelonnée sur le territoire en mai et en juin et ses adaptations locales, ainsi que les difficultés matérielles survenues pendant et après le confinement accentueront les inégalités scolaires. Ajouter à cette situation anxiogène de pandémie la pression d'examens remaniés au dernier moment est irresponsable, à l'égard des candidat-e-s comme de spersonnels. Le ministère a annoncé qu'aucune note obtenue entre le début du confinement et la fin de l'année scolaire ne comptera dans le contrôle continu pour l'obtention du brevet des collèges et du baccalauréat.

Face à l'urgence sanitaire et sociale, la priorité n'est ni de finir le programme à toute vitesse en juin, ni de bricoler des notes pour « gonfler » le contrôle continu en vue du baccalauréat, ni de convertir dans l'urgence les compétences validées en 3^e en notes

Fédération SUD Éducation

② 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

chiffrées en vue du brevet. Il s'agit au contraire de mettre les moyens nécessaires pour accompagner tous les élèves dans les meilleures conditions. Il est urgent de favoriser la poursuite de leurs études avant les congés d'été.

Pour cela, le ministère doit annoncer la titularisation des personnels précaires déjà en poste et la création de postes afin d'améliorer les taux d'encadrement et de baisser les effectifs par classe.

Pour SUD éducation, la seule mesure responsable à prendre en cette période est l'obtention automatique des diplômes du baccalauréat et du brevet pour tou-te-s les candidat-e-s inscrit-e-s avec une possibilité de redoublement pour ceux et celles qui le souhaitent. Faisons confiance aux enseignant-e-s, à leur travail, aux élèves et à leurs familles plutôt que d'accroître les inégalités, trier et pénaliser des élèves.

Enfin, SUD éducation appelle le ministère à prendre une mesure de responsabilité en annulant les épreuves anticipées de français pour les élèves de première. La tenue de ces épreuves présente des risques sanitaires pour les personnels comme pour les élèves. On ne peut imposer cette source d'inquiétude supplémentaire.

Pour SUD éducation, c'est la santé, la sécurité et le bien-être des élèves et des personnels qui comptent aujourd'hui.

Pas de reprise, pas d'évaluation, tant que les conditions sanitaires et scolaires ne sont pas satisfaisantes sur tout le territoire et pas « d'examen-sanction » !

Fédération SUD Éducation

② 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

■ fede@sudeducation.org ⑤ www.sudeducation.org

